Vivatax

Référence EXEMPLE-RENOV
02.11.2026

RAPPORT D'ANALYSE FISCALE

Travaux de rénovation

Berne · Année fiscale 2026

Votre projet

Vous envisagez 65'000 CHF de travaux d'entretien et 10'000 CHF de travaux augmentant la valeur du bien.

Votre résultat en bref

Votre impôt annuel sans les travaux	22'868 CHF
Votre impôt annuel avec les travaux	8'805 CHF
Économie d'impôt pour l'année des travaux	**14'063 CHF**

Le résultat porte sur les travaux et les années indiqués. L'économie d'impôt réduit votre charge fiscale. Elle ne correspond pas à une subvention versée pour financer le chantier.

Comprendre votre résultat

L'effet de vos travaux

Le tableau présente les montants que votre projet modifie. Les revenus et les déductions déterminent le revenu imposable, sur lequel l'impôt est calculé. Les montants inchangés ne sont pas détaillés.

Élément	Avant le projet	Année des travaux	Écart
VOS REVENUS			
Frais d'entretien déduits (forfait avant, travaux après)	–4'600 CHF	–60'000 CHF	– 55'400 CHF
Total des revenus retenus	**174'650 CHF**	**119'250 CHF**	**– 55'400 CHF**
VOS DÉDUCTIONS — CANTON ET COMMUNE			
Frais médicaux déductibles	–2'775 CHF	–5'545 CHF	– 2'770 CHF
Total des déductions	**–62'671 CHF**	**–65'441 CHF**	**– 2'770 CHF**

L'EFFET DE VOS TRAVAUX · SUITE

Élément	Avant le projet	Année des travaux	Écart
VOS DÉDUCTIONS — CONFÉDÉRATION			
Frais médicaux déductibles	–3'108 CHF	–5'839 CHF	– 2'731 CHF
Total des déductions	**–63'484 CHF**	**–66'215 CHF**	**– 2'731 CHF**
VOTRE REVENU IMPOSABLE			
Pour le canton et la commune	111'979 CHF	53'809 CHF	– 58'170 CHF
Pour la Confédération	114'287 CHF	56'936 CHF	– 57'351 CHF
VOTRE IMPÔT			
Impôt cantonal et communal sur le revenu	19'834 CHF	8'045 CHF	– 11'789 CHF
Impôt fédéral direct	2'318 CHF	44 CHF	– 2'274 CHF
Impôt sur la fortune	716 CHF	716 CHF	0 CHF
Votre impôt total	**22'868 CHF**	**8'805 CHF**	**– 14'063 CHF**

Vos frais médicaux restent de 9'500 CHF. Seule la part qui dépasse un seuil lié au revenu est déductible. Votre projet modifie ce revenu, et donc le montant déductible.

Votre impôt avant le projet est de **22'868 CHF**. Votre impôt après le projet est de **8'805 CHF**. Votre projet réduit donc votre impôt de **14'063 CHF** pour l'année des travaux.

Impôt total l'année des travaux

Avant le projet	Année des travaux	Économie d'impôt
22'868 CHF	8'805 CHF	**14'063 CHF**

Subventions retranchées des travaux	5'000 CHF
Impôt en moins l'année des travaux	14'063 CHF
Économie d'impôt pour 100 CHF de travaux déductibles	environ 23 CHF

Aujourd'hui, votre déclaration déduit un forfait d'entretien de 4'600 CHF, calculé sur la valeur locative de 23'000 CHF. L'année des travaux, vous déduisez à la place vos frais réels, soit 60'000 CHF. Votre déduction augmente donc de 55'400 CHF à l'impôt cantonal et 54'620 CHF à l'impôt fédéral, où le forfait est de 5'380 CHF. Le forfait et les frais réels ne se cumulent jamais. Chaque année, vous déduisez l'un ou l'autre, le plus avantageux des deux.

Travaux qui ajoutent de la valeur au bien, à garder pour la revente	10'000 CHF

Ces travaux ne se déduisent pas du revenu. Ils peuvent réduire le gain imposable lors d'une vente. Conservez les factures pour faire confirmer les montants admis.

Vos travaux ne dépassent pas votre revenu. Toute la déduction est donc utilisée cette année. Si les travaux dépassaient votre revenu, seule la part consacrée aux économies d'énergie et à la démolition se reporterait sur les deux années suivantes. Le reste serait perdu.

> Les dépenses d'économie d'énergie sont soumises à des conditions propres au bâtiment et au canton. Les subventions indiquées sont déjà retranchées des travaux. Faites confirmer que vos travaux remplissent ces conditions.

Ce calcul ne change ni votre impôt sur la fortune ni vos intérêts hypothécaires. Gardez toutes les factures. Elles justifient la déduction aujourd'hui, et la plus-value à la revente.

Récapitulatif des montants

Poste	Fréquence	Montant
Votre impôt annuel sans les travaux	Par an	22'868 CHF
Votre impôt annuel avec les travaux	Année des travaux	8'805 CHF
Économie d'impôt des travaux	Année des travaux	14'063 CHF

LES POINTS À VÉRIFIER AVANT DE DÉCIDER

La déduction supplémentaire

L'économie vient de la déduction effectivement ajoutée par les travaux. Si les frais réels remplacent un forfait, c'est leur différence qui compte.

La nature des travaux

Distinguez l'entretien, les économies d'énergie et les travaux qui ajoutent de la valeur. Un report sur les années suivantes n'est possible que pour les économies d'énergie et la démolition, aux conditions fixées par votre canton. Les montants présentés doivent être confirmés avec les justificatifs.

Le régime de l'année étudiée

Dès le 1er janvier 2029, la valeur locative du logement que vous habitez ne sera plus imposée. En contrepartie, ses frais d'entretien ne seront plus déductibles et ses intérêts hypothécaires ne le seront plus qu'en partie. Des travaux d'entretien payés avant cette date restent déductibles. Les montants de ce rapport suivent les règles de 2026.

Vos prochaines démarches

Demandez des factures détaillées et vérifiez pour quelle année chaque dépense peut être déduite. En propriété par étages, vérifiez les versements au fonds de rénovation pour éviter une double déduction.

Le détail de votre situation fiscale

Ces tableaux concernent votre situation actuelle, avant le projet étudié. Ils expliquent les montants utilisés pour calculer votre impôt actuel. Vos revenus sont repris, puis les déductions retenues par le calcul sont détaillées jusqu'au revenu imposable.

Vos revenus

Votre salaire net	**96'200 CHF**
Salaire net de votre conjoint	**59'800 CHF**
Autres revenus rentes, pensions, revenus immobiliers et autres revenus déclarés	18'650 CHF
Revenu net du ménage	**174'650 CHF**

Les déductions retenues

Déduction	Canton et commune	Confédération
Frais professionnels (forfait)	4'886 CHF	4'886 CHF
Frais de transport	3'360 CHF	3'360 CHF
Frais de repas	3'200 CHF	3'200 CHF
Versements au 3ème pilier A	10'800 CHF	10'800 CHF
Primes d'assurance déductibles	5'600 CHF	4'400 CHF
Déduction lorsque les deux conjoints travaillent	3'120 CHF	14'100 CHF
Intérêts de vos dettes	9'180 CHF	9'180 CHF
Déductions pour les enfants et le couple	8'300 CHF	9'600 CHF
Déduction générale (Berne)	10'600 CHF	0 CHF
Frais médicaux déductibles	2'775 CHF	3'108 CHF
Dons	850 CHF	850 CHF
Total des déductions	**62'671 CHF**	**63'484 CHF**

Votre revenu imposable

	Canton et commune	Confédération
Revenu net du ménage	174'650 CHF	177'771 CHF
Déductions	–62'671 CHF	–63'484 CHF
Revenu imposable	**111'979 CHF**	**114'287 CHF**

LE DÉTAIL DE VOTRE SITUATION FISCALE · SUITE

Votre impôt actuel

Impôt cantonal	13’069 CHF
Impôt communal	6’765 CHF
Impôt fédéral direct	2’318 CHF
Impôt sur la fortune	716 CHF
Total de votre impôt actuel	**22’868 CHF**

Vos taux d’imposition actuels

Taux moyen la part de vos revenus nets que représente votre impôt	13,09 %
Taux marginal la part d’un revenu supplémentaire qui serait payée en impôt	27,90 %

Votre fortune

Comptes, titres et autres biens au 31 décembre	138’000 CHF
Immeubles dans votre canton valeur fiscale	680’000 CHF
Dettes	–510’000 CHF
Fortune nette attribuée à votre canton avant les déductions propres à votre canton	308’000 CHF
Impôt sur la fortune	**716 CHF**

ANNEXES

Données et hypothèses retenues

Les données du dossier et les paramètres retenus permettent de vérifier votre analyse.

Votre situation personnelle

Canton	Berne
Commune	Berne
Année fiscale	2026
État civil	Marié ou en partenariat enregistré
Âge	49
Âge du conjoint	47
Enfants	1
Âges des enfants	16
Confession	Aucune
Confession du conjoint	Aucune

Vos revenus

Salaire net annuel	96’200 CHF
Salaire net annuel du conjoint	59’800 CHF
Votre taux d’activité actuel	100 %
Autres revenus	250 CHF

Votre prévoyance

Vos versements annuels au 3ème pilier A	6’000 CHF
Versements annuels au 3ème pilier A du conjoint	4’800 CHF

Vos frais professionnels

Moyen de transport pour le travail	Transports publics
Prix de l’abonnement	2’400 CHF
Repas de midi	Repas pris à l’extérieur, sans participation de l’employeur
Moyen de transport du conjoint	Transports publics
Prix de l’abonnement du conjoint	960 CHF
Repas de midi du conjoint	Repas pris à domicile

DONNÉES ET HYPOTHÈSES RETENUES · SUITE

Vos déductions personnelles

Primes d’assurance	15’480 CHF
Frais médicaux et dentaires payés	9’500 CHF
Frais de formation et de perfectionnement	0 CHF
Dons	850 CHF
Versements à un parti politique	0 CHF

Votre patrimoine et vos dettes

Comptes, titres et autres biens	138’000 CHF
Dettes	510’000 CHF
Intérêts des dettes	9’180 CHF

Vos biens immobiliers

Propriétaire d’un bien immobilier	Oui
Situation du bien	Commune de domicile
Comment utilisez-vous ce bien ?	Occupé personnellement
Valeur fiscale du bien	680’000 CHF
Valeur locative cantonale ou loyers encaissés	23’000 CHF
Déduction des frais d’entretien	Forfait pour un immeuble de plus de 20 ans
Bien immobilier à l’étranger	Non

Votre projet : les travaux

Quel bien est concerné ?	Votre résidence principale, dans votre commune
Coût des travaux d'entretien	65'000 CHF
Subventions reçues pour ces travaux	5'000 CHF
Part des travaux liés à l'énergie ou à l'environnement	35'000 CHF
Travaux qui augmentent la valeur du bien	10'000 CHF

Les hypothèses et la méthode

Votre impôt est recalculé avec les frais d'entretien et les travaux déductibles. Le forfait reste retenu lorsqu'il est plus favorable. L'économie correspond à la différence avec votre impôt actuel, tous les travaux étant faits la même année.

- Ce calcul est une estimation, établie à partir des chiffres que vous nous avez communiqués.
- Vos salaires nets reprennent les montants renseignés. Les cotisations sociales ne sont pas déduites une seconde fois. Les salaires bruts, non indiqués, sont estimés à partir de ces nets. Ils servent aux calculs qui partent du salaire brut, comme les cotisations à la caisse de pension (2ème pilier).

Vous souhaitez davantage de détails ?
Vous pouvez prendre un rendez-vous avec Vivatax.
Ce rendez-vous est une prestation distincte du rapport.
+41(0)32 724 20 06 · hello@vivatax.ch · www.vivatax.ch
Pour obtenir l'analyse de votre propre situation, commandez votre rapport sur simulators.vivatax.ch.